



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ARCEP

Question écrite n° 58222

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Fabre appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique, chargée du numérique, sur le pouvoir de sanction accordé à l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes). Elle lui rappelle que cette institution a notamment pour mission de s'assurer du respect par les opérateurs des obligations qui leur incombent, conformément aux objectifs fixés par le législateur. Or, après la censure par le Conseil constitutionnel, en juillet 2013, de la disposition législative antérieure, elle a perdu tous moyens juridiques de ce faire. Elle estime cette situation regrettable car l'ARCEP ne peut plus par exemple dresser des sanctions lorsqu'un opérateur ne remplit pas ses obligations en matière de couverture réseau du territoire. Elle se réjouit que l'ordonnance du 12 mars 2014 vienne à nouveau mettre en œuvre ce pouvoir de sanction aussitôt que le décret d'application sera entré en vigueur. Aussi, elle aimerait connaître les dates de publication de ce décret.

Texte de la réponse

L'article L. 36-11 du code des postes et des communications électroniques dans sa rédaction issue de l'ordonnance n° 2014-329 du 12 mars 2014 relative à l'économie numérique prévoit qu'un décret fixe les modalités de mise en œuvre du pouvoir de sanction de l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP). Un projet de décret relatif à l'organisation et au fonctionnement de la procédure de sanction de l'ARCEP a été élaboré. Il doit encore faire l'objet des consultations obligatoires avant d'être soumis au contreseing du ministre chargé des communications électroniques et à la signature du Premier ministre. La publication du texte au Journal officiel de la République française devrait en conséquence intervenir au cours de l'été 2014.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Fabre](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58222

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Numérique

Ministère attributaire : Économie, redressement productif et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juin 2014](#), page 5134

Réponse publiée au JO le : [2 septembre 2014](#), page 7417